

Claude Muller
Bordeaux-3 & ERSS-UMR5610 du CNRS.

"Schèmes syntaxiques dans les énoncés longs: où commence la macrosyntaxe?"

Publié dans: H. L. Andersen & H. Nølke (éds): *macro-syntaxe et macro-sémantique*, Peter Lang, coll. SSciences pour la communication, 2002, 71-94.

1. Introduction.

La macrosyntaxe est définie par C. Blanche-Benveniste et alii (1990 : 113) comme l'étude des « relations qu'on ne peut pas décrire à partir des relations de catégories grammaticales ». Les exemples donnés à l'époque sont aussi bien écrits (1) qu'oraux (2):

- 1) Plus je cours plus je deviens sportif
- 2) Le lendemain on va à Belfast bombe
(pp113-114)

A la même époque, A. Berrendonner (1990), soulignant l'inadéquation de la notion de phrase pour segmenter un discours oral, ou pour analyser à l'écrit « certaines configurations syntaxiques non relationnelles –appositions, détachements, incises, etc... » demande qu'on trouve à la phrase un remplaçant plus opératoire. L'unité minimale à fonction communicative est la « clause », et la combinatoire des clauses obéit à d'autres principes que ceux mis en oeuvre à l'intérieur de celles-ci (relation et concaténation) : il s'agit pour l'essentiel de relations macrosyntaxiques où l'acquis de la clause antérieure doit être pris en compte : la relation macrosyntaxique prototypique consiste en la mise en mémoire de ce qui précède, avec toutes ses implications, avant l'enchaînement de la clause suivante. Entre autres propriétés, cette mise en mémoire peut modifier les relations anaphoriques, différentes selon qu'elles ont lieu dans une clause ou entre deux clauses. Les enchaînements minimaux de clauses forment des « périodes ».

Dans l'analyse de Blanche-Benveniste et alii, l'unité d'analyse est le « noyau », simple ou complexe, et l'analyse distingue de ce noyau des séquences discursives dépendantes, en utilisant une terminologie morphologique : préfixe, suffixe, postfixe.

Le noyau ne coïncide pas forcément avec la clause : il suppose une occurrence autonome possible, si bien que la phrase à parallélisme (1) est décrite comme un seul noyau ; l'analyse de Berrendonner 1990 aurait vu ici deux clauses¹, puisque les relations anaphoriques sont du type « pointage » et non « liage », comme le montre :

- 3) plus il court, plus cet idiot croit devenir sportif

En revanche, dans ce que l'analyse esquissée par Berrendonner décrivait uniformément comme des clauses, l'analyse de BB et alii distingue une hiérarchie d'unités, dont certaines sont plus centrales que d'autres dans la visée énonciative.

L'intérêt de ces deux analyses ne tient pas à la redéfinition des unités syntaxiques : même dans le domaine de l'écrit la notion de phrase est problématique. Il réside dans la présentation de deux nouveautés par rapport aux analyses grammaticales traditionnelles :

1- L'organisation des énoncés comporte des aspects qu'on peut qualifier de propriétés cognitives (mise en mémoire partielle ; importance de l'ordre des séquences) plus générales que les règles grammaticales. A l'oral, la succession de séquences qu'on trouve par exemple en (2) : *on va à Belfast / bombe* s'interprète, avec l'intonation adéquate, comme une relation de corrélation, qui reste sous-déterminée du fait de l'absence de connecteur.

2- Les énoncés oraux mettent en évidence une structuration guidée par le locuteur de ses énoncés, avec des segments dévolus à ce rôle. La prise en compte presque exclusive de l'écrit confond la structuration des énoncés avec un encodage graphique souvent –mais pas toujours– économe de ces segments fonctionnels.

On va développer dans ce qui suit le point de vue suivant : la macrosyntaxe ne se distingue nullement de la microsyntaxe. Les propriétés mises en évidence sous le nom de macrosyntaxe montrent que la structuration de l'énoncé ne peut se limiter à l'organisation de la rection. La syntaxe telle qu'elle est pratiquée par les grammairiens a légitimement focalisé son attention sur la grammaticalisation des structures compactes de l'écrit, mais elle doit constamment tenir compte de ces principes plus généraux qui réapparaissent plus visiblement à l'oral, mais sont en fait généraux et présents aussi à l'écrit. La macrosyntaxe reprend en partie des propriétés connues (par exemple, que l'organisation syntaxique suit aussi des schèmes d'organisation de l'information tels que les structures de thématisation ou de focalisation). Elle a l'intérêt de mettre l'accent sur le rôle d'unités démarcatives et métalinguistiques surtout visibles à l'oral. Enfin, elle fait entrer certaines propriétés cognitives dans le domaine syntaxique, telles que l'hypothèse d'une mise en mémoire intermédiaire entre deux clauses. Elle est pour nous un enrichissement de la syntaxe, pas un niveau indépendant d'analyse.

On examinera d'abord la microsyntaxe, de l'énoncé minimum à la phrase complexe, pour y montrer quelques manifestations de phénomènes déjà macrosyntaxiques : facultativité, redondance, primauté à la « visée communicative », enfin nécessité de construire un niveau de représentation indépendant de la phrase, le schème syntaxique (parfois intraphrastique, parfois interphrastique).

On examinera ensuite la dislocation, que toute théorie syntaxique se doit de décrire – aussi bien micro que macrosyntaxique ! Elle fait intervenir les mêmes principes que ceux déjà signalés –redondance, accent sur la visée communicative.

Enfin, on verra comment un certain nombre de spécificités découvertes dans l'analyse de la langue parlée confirment simplement que les relations macrosyntaxiques ne font que rendre explicites et visibles des principes généraux qui devraient être pris en compte dans toute analyse syntaxique.

2. Les frontières de la microsyntaxe.

2.1. Syntaxe argumentale : problèmes de frontières.

Tout le monde admet que la syntaxe a pour domaine le prédicat central de l'énoncé et ses corrélats fonctionnels, les actants. Le domaine minimal de la syntaxe est donc constitué d'énoncés qui combinent selon les règles de la langue les prédicats dotés de leur repérage aspecto-temporel, avec des indices fonctionnels argumentaux ou encore des actants nominaux construits dans l'optique de saturer les positions actancielles prédéfinies par le prédicat. D'une façon ou d'une autre, morphologique, syntaxique,

prosodique, s'y ajoutent ou s'y associent des marques qui donnent à cet ensemble une interprétation énonciative, assertion, négation, question ou ordre essentiellement.

Cette description de la syntaxe de rection, dans laquelle la grammaire se limite à l'organisation des relations actancielles, est mise très facilement en défaut dès qu'on examine parmi les énoncés ceux qui contiennent des morphèmes facultatifs.

Il existe des langues dans lesquelles le noyau dur de la syntaxe se réduit de fait à la morphologie prédicative. Par exemple en basque, où tous les actants (agent, patient, bénéficiaire) doivent être inscrits dans la forme verbale. Dans les cas (minoritaires) où la conjugaison est synthétique, la phrase assertive est un mot :

- 4) baderamakot
 ba-d-erama-ko-t
 EN-le-amener-lui(dat)-je(erg) = je le lui amène

La particule énonciative initiale assure alors l'interprétation énonciative (une assertion) et la composition « prédicationnelle » (de type focus + reste de l'énoncé). L'adjonction des actants nominaux à cette construction est alors assez libre : pas d'ordre contraignant, pas de lien de structure avec le verbe – la syntaxe du basque a ainsi été décrite comme « non configurationnelle » par Rebuschi, 1982 : n'est-ce pas parce que la syntaxe figée se réduit dans cette langue à la morphologie du mot verbal ? Dès lors, la position effective des actants nominaux obéit à des fonctions de hiérarchie informative : le premier nom, s'il y en a deux, est thématique ; ce qui suit le verbe conjugué est généralement rappel de thème ; le nom qui précède immédiatement le verbe conjugué est focus (Rebuschi, 1982).

De même, dans les langues qui incorporent leur sujet au verbe, la prédication est complète sans sujet nominal. Par exemple, la phrase berbère³ (Galand, 1988 : 217) peut ne comporter que le verbe, qui indique par un préfixe ou un suffixe son actant sujet :

- 5) Šig « j'ai mangé » iŠa « il a mangé »

Dans ces phrases, -g renvoie au locuteur, et le préfixe -i à « lui ». L'indice sujet de 3^{ème} personne « peut être développé par un complément explicatif (traditionnellement tenu pour le « sujet » (Galand, op.cit.)), qui suit le verbe :

- 6) iŠa wuŠn « il-a-mangé, chacal » = le chacal a mangé

On voit que dans sa présentation, Galand hésite à employer la terminologie syntaxique habituelle.

Dans toutes ces constructions, l'adjonction d'arguments nominaux semble à analyser comme une application d'une relation d'apposition : le nom, facultatif, apporte une précision sémantique mais n'a pas d'incidence sur le bon fonctionnement syntaxique du noyau prédicatif.

En français écrit, contrairement à ces langues où le marquage des actants est obligatoire dans le verbe, il y a véritablement une relation syntaxique sujet-verbe entre le nom sujet et le verbe conjugué et les clitiques restent en distribution complémentaire avec les noms. Mais, à l'oral, la redondance entre le clitique et un nom est fréquente. Pour certains (par exemple G. Lazard), le thème dans une phrase telle que :

- 7) Mon père, il a oublié son chapeau

serait « hors syntaxe » (1994 : 120). On hésite ainsi à faire entrer dans la (micro)syntaxe les dislocations. Certains, confrontés de plus près à ce problème, ont tenté d'établir une frontière un peu différente : ainsi, pour Blanche-Benveniste et alii (1990, p.80), il y a « double marquage » dès lors que cette adjonction comporte aussi les indications

fonctionnelles exprimées par l'indice actanciel (le clitique) incorporé au verbe mais on est encore dans la microsyntaxe, et on en sort dès que ce marquage n'est plus réalisé ; on distinguera alors :

8a) Je lui parlerai (,) à Paul

8b) Paul, je lui parlerai

9a) Les femmes s'y prêtent à ce jeu (Blanche-Benveniste, op.cit.)

9b) Ce jeu, les femmes s'y prêtent

Seules, les phrases (a) ci-dessus relèveraient encore de la microsyntaxe.

Le critère du double marquage définit-il une frontière ? En français, la plupart des doubles marquages sont réalisés par des adjonctions disloquées, senties comme facultatives sur le plan syntaxique. Il existe cependant des doubles marquages nettement liés, repérés à l'oral comme tels : c'est souvent le cas en français parlé oral pour la relation entre pronom plein et clitique sujet : « moi je », « nous on », « lui il » pour lesquels on ne remarque pas de pause. C'est aussi le cas avec des noms thèmes repris par un clitique sujet sans pause apparente :

10) moi je pensais qu'avec un CDI ça permettait de faire sauter le service
(Aq. Lab. DAV 216)

(pas de rupture entre « moi » et « je » ni entre « CDI » et « ça »)

Idem :

11) parce que la plupart du temps quand les gens ils appellent ...on n'est pas apte à répondre
(Aq. DAV,315)

Dans la phrase suivante, il y a trois termes en concurrence dans la principale; en subordonnée, la construction est à sujet doublement marqué :

12) le prof d'espagnol lui i(l) préférait les garçons que les filles ça c'est vrai que les filles on lui cachait toujours son chapeau
(Aq. HPR, 222)

On peut sans doute dire que dans ces phrases il y a concurrence entre un schème⁴ syntaxique à segment unique et double marquage du sujet (c'est probablement le cas dans la subordonnée de (16), et un schème syntaxique à thématization, avec un ou plusieurs segments thèmes et un segment verbal à marquage du sujet par un clitique.

Autre exemple : parmi les cas incontestables de double marquage en français, il y a ceux où un syntagme prépositionnel fait double emploi avec un clitique ou un possessif.

13) .. et il (=mon manteau) lui avait couvert son manteau à elle
(Aq. L3-10-R41)

14) ah non j'aime pas sa selle à Galion
(Aq. KP E8-74-P02)

Dans le premier cas, l'adjonction est motivée par le souci de lever une ambiguïté possible : il n'y a pas de rupture et on ne sort pas de la microsyntaxe; dans le deuxième, il me semble qu'une rupture intonative est possible et que la construction s'interprète avec un schème syntaxique à segment disloqué à droite, même s'il y a un marquage fonctionnel. On observe donc dans un cas une construction à syntagme prépositionnel motivée et probablement liée, de l'autre la même construction avec une pause probable

et non motivée (ou plus exactement justifiée comme la plupart des constructions redondantes par des choix de type informatif).

On peut dresser un rapide bilan des observations qui précèdent :

-il y a plusieurs types très différents de doubles marquages. Dans certains cas, le terme nominal tend à s'intégrer dans la syntaxe fonctionnelle (cas du sujet nominal en concurrence avec un clitique en français parlé familier). Il paraît difficile de faire passer une frontière entre deux types d'analyse syntaxique entre ces constructions. Bien entendu, la syntaxe se doit de les distinguer, mais ce doit être la même syntaxe !

-lorsque l'élément disloqué n'est pas marqué, faut-il changer de type d'analyse (solution de Blanche-Benveniste et alii 1990) ? Cela semble plus justifié, mais il serait préférable d'inscrire dans le même module syntaxique les règles qui font que dans certains cas, la marque fonctionnelle attendue pour un segment disloqué n'est pas employée. Il y a des régularités bien connues ; on sait que le marquage fonctionnel est plus difficile à éviter dans la dislocation droite. On peut ainsi comparer :

8a) Je lui parlerai (,) à Paul

8c) ?*Je lui parlerai, Paul

9a) Les femmes s'y prêtent, à ce jeu

9c) *Les femmes s'y prêtent, ce jeu

Il faut bien entendu distinguer les constructions sans marque des constructions marquées sur le nom, mais peut-être sans changer pour autant de type d'analyse.

2.2. La syntaxe circonstancielle.

Le second cercle de l'analyse syntaxique est celui des adjonctions circonstancielles, ou encore des attributs non inscrits dans les relations de valence, comme ceux qui reposent sur la concomitance :

15) Luc a dormi sur la terrasse

Luc a bu son café tiède

Les termes non exigés par la syntaxe verbale, « sur la terrasse », « tiède », sont des « satellites » au sens de Dik (p.47). Pour G. Lazard, les « circonstants » sont des termes « exigés par la visée communicative » et l'auteur ajoute (p.81), qu'« il ne faut pas confondre le plan de la visée communicative et celui de l'actance, qui est celui de la grammaire ». Il ne les distingue cependant pas de ceux des actants qui sont « simplement régis » et « non requis », c'est-à-dire des actants à réalisation facultative, comme le complément d'objet direct de « manger » en français.

Dans l'analyse que je propose des circonstants, je distingue leur statut de « satellite » de l'organisation valentielle de la phrase : pour moi (je suis en cela Zellig Harris dans ses analyses transformationnelles) un circonstant est un élément prédicatif dont l'argument (ou l'un des arguments s'il s'agit d'un terme complexe) est un verbe. Si on ne trouve pas de justification à la présence des circonstanciels, c'est parce qu'ils n'entrent pas dans la valence du verbe principal sur lequel ils se greffent. En renversant la perspective, on peut dire que c'est le verbe principal qui est actant du circonstant, et qu'en quelque sorte, le verbe principal est subordonné à son circonstant. dans :

16) Pierre a parlé avec beaucoup de conviction

le circonstant « avec beaucoup de conviction » est à considérer comme un prédicat dont le « noyau » est « avec », ayant un premier argument, « a parlé » et un second, « beaucoup de conviction ». En quelque sorte :

16') Que Pierre a parlé a été / s'est réalisé / avec beaucoup de conviction

Il y a donc bien dans ce cas une relation valentielle, initiée de fait par la partie prédicative du circonstant. La nécessité communicative ne diffère guère ici de ce qu'elle est dans la réalisation des phrases à plusieurs prédicats, comme les phrases complexes, qui produisent une extension indéfinie de la complexité de la phrase. Il faut évidemment tenir compte du caractère périphérique du circonstant : le fait de former une relation valentielle dont le verbe conjugué principal est argument n'implique nullement que le circonstant soit un élément central de la prédication : ce rôle est dévolu au verbe conjugué, qui porte les relations aspectuelles, temporelles et éventuellement énonciatives qui font de lui le « noyau » de l'énoncé. Mais l'insertion des circonstants dans le domaine de la grammaire au sens étroit, celui des relations valentielles ainsi entendues, me paraît parfaitement justifiée.

Il y a pourtant une zone où l'on pourrait contester légitimement cette intégration : celui des adverbes « de phrase » qui sont sans relation directe avec le verbe, par exemple les adverbes de point de vue (les « disjonctifs de style » de Molinier & Levrier, 2000 : 65) :

17) Honnêtement, Max est indéfendable

Lorsqu'il y a dislocation, l'analyse macrosyntaxique semble légitime : le premier segment est l'exposé du point de vue du locuteur. Sans dislocation, et avec intégration au segment central, le sens est le même :

17') Max est honnêtement indéfendable

Pour Cl. Blanche-Benveniste, l'adverbe ainsi placé reste un intrus et ne peut donc appartenir au « noyau ». Cela me semble contestable pour deux raisons :

- la hiérarchie prédicative pourrait inclure certains au moins des adverbes de phrases : pour Ch. Molinier & Levrier (2000) ce type d'adverbe équivaut à une sorte de principale dont la phrase entière est subordonnée :

17'') Je te dis honnêtement que Max est indéfendable

La même analyse a été proposée par Dik (1989 : 252) qui y voit des satellites de type 3 et en donne une paraphrase identique en termes de hiérarchie.

- le caractère lié de l'énoncé me semble un critère majeur pour l'intégrer dans l'analyse syntaxique traditionnelle.

Il va de soi qu'il faut distinguer les adverbes de phrase des adverbes intégrés dans la construction verbale, tels que les adverbes de manière, mais cela ne me semble pas non plus nécessiter un type radicalement différent d'analyse.

2.3 L'oral peut construire des énoncés de type microsyntaxique.

On a parfois tendance à parler d'une syntaxe différente pour l'oral, notamment l'oral familial. Les spécificités de l'oral n'excluent pas l'occurrence d'énoncé rigoureusement hiérarchisés comme le seraient ceux de l'écrit.

Les énoncés oraux suivants, quoique complexes, représentent un schème syntaxique réduit à un segment unique hiérarchisé :

18) On lui donne un coup de talon pour qu'il comprenne qu'il faut qu'il saute correctement

(Aq. KP, A2-43-P13)

19) C'est vrai que c'est pas pareil que les comptines de maintenant

(Aq. inf3, 621)

On a tendance à l'oublier quand on est dans des situations aussi précaires qu'on l'est

(Aq KP D4-53-R40)

Il faut sans doute aussi garder dans la microsyntaxe la simple modification d'ordre :

20) mais c'est vrai que y aller de temps en temps j'aime bien aussi

(Aq.Lab.inf.3, 414)

21) ah oui mais des...des grands concours on faisait avec la chorale on faisait de la lecture à vue d'abord avant de chanter

(Aq. H. 58)

par contre dans l'énoncé suivant, la séquence « Sarget etc... » est sans doute à analyser comme un segment nominal, lié avec le segment précédent par apposition :

22) J'sais qu'elle a travaillé chez...ces trucs de médicaments là...Sarget j'crois qu'ça s'appelle à Mérignac en face de Leroy-Merlin tu vois y'a un bâtiment qu'est tout bizarre

(Aq.DAV. 59-63)

2.4. Pour une analyse syntaxique unitaire : le schème syntaxique.

Le traitement syntaxique de la plupart des énoncés liés peut être envisagé comme le développement d'une structure prédicative unique, de telle façon que la « phrase » est non pas un choix du locuteur, mais le résultat des opérations récursives de saturation des positions d'arguments par le lexique. Vue de cette manière, la notion de phrase n'est plus le choix initial d'un locuteur : celui-ci associe en fonction de son vouloir-dire des choix énonciatifs et des choix prédicatifs, de telle façon que la notion abstraite de phrase ne joue aucun rôle particulier dans l'élaboration de l'énoncé. Au niveau grammatical, le « noyau » de l'énoncé indépendant se construit autour d'un verbe et de sa morphologie, ou encore autour d'une relation privilégiée, celle du sujet au verbe conjugué, comme en français. La phrase complexe ne déroge pas à ces principes : on l'a vu ci-dessus, les complétives sont un développement attendu des relations prédicatives, dès lors qu'un prédicat verbal peut lui-même devenir argument.

Peut-on se contenter de cette description ? En fait, non seulement l'oral, mais aussi l'écrit, mettent en évidence des assemblages de segments d'énoncés qui ne doivent rien à la structuration prédicative. La dislocation, si fréquente à l'oral, en est un exemple évident, et nous y reviendront ci-dessous. Il en existe bien d'autres, et je me contenterai de quelques exemples.

Les concessives extensionnelles obéissent à un modèle énonciatif : deux segments se suivent, dans un ordre indifférent, une assertion, et un segment à valeur hypothétique :

23) Qu'il vienne ou pas, je partirai

24) Quoi qu'il fasse, je partirai

Il est évident que ces deux segments ne forment pas chacun une phrase indépendante : ils interagissent et l'ensemble forme une unité. Il concourent à une visée illocutoire unique, et c'est leur assemblage qui la rend manifeste.

De même, la succession de deux énoncés au conditionnel peut former une unité, même si cette fois chaque segment fonctionne de façon isolée :

25) Je serais riche, j'aurais acheté une Porsche

Si cette succession s'interprète comme une hypothèse suivie de sa conséquence, il y a formation d'une unité de rang supérieur. Dans d'autres cas, la succession des conditionnelles n'est qu'une suite de phrases sans autre lien entre elles que discursif. Par exemple, dans le jeu où des enfants se distribuent des rôles :

26) Je serais riche, j'aurais une voiture de course, je serais le chef...

Faut-il appeler « phrase » cette unité de rang supérieur, combinant des segments ? La coïncidence avec la « phrase » du grammairien reste imparfaite. Ainsi, la même structuration en plusieurs segments se retrouve dans une construction négative particulière utilisant « non que » : il faut, pour réaliser cette construction, une succession de trois segments qui sont autant de phrases : une assertion initiale qui sert de cadre, la négation avec une visée correctrice par rapport aux implications possibles de la première assertion, puis une nouvelle assertion introduisant l'élément focalisé de l'ensemble :

27) La politique étrangère est également en cause au sein de la coalition. Non point que M. Schmidt faiblisse dans son attachement à l'alliance atlantique (...). Le chancelier, toutefois, est de plus en plus exposé à des pressions hostiles au sein de son propre parti.

(Le Monde, 18-8-82)

On pourra vérifier qu'il est impossible de commencer par une séquence en *non que*, et que l'assertion finale est également absolument obligatoire. Il y a donc ici un discours lié et les trois séquences doivent se succéder dans l'ordre indiqué : les contraintes sont donc non pas discursives, mais bien grammaticales.

Pour nommer ces unités, qui sont parfois l'équivalent de « phrases » disloquées, mais qui peuvent aussi comporter plusieurs phrases, j'ai proposé (Muller 1996) la notion de « schème syntaxique » que je définis comme suit :

Schéme syntaxique : séquence composée de un ou plusieurs « segments » - phrases autonomes possibles, ou segments non utilisables en isolation, chacun singularisable par son caractère lié et une architecture prédicative interne propre (de proposition ou de construction non verbale) –mais ayant ensemble une visée illocutoire unique. Si les segments phrastiques peuvent avoir une interprétation illocutoire qui leur est propre, c'est leur combinaison et leur dépendance éventuelle à un acte illocutoire principal qui caractérise le schème et fonde son unicité.

Ce terme me permet de rester au plus près de la microsyntaxe : le schème syntaxique le plus basique, non marqué, c'est celui qui ne comporte qu'un seul segment phrastique –celui où « clause » et « période » se confondent avec « phrase ». La visée illocutoire caractérise un acte illocutoire central, tel que si d'autres segments ont une interprétation illocutoire qui leur est propre, celle-ci ait pour but d'accompagner (introduire ou conclure) cet acte central. En ce sens, le schème syntaxique est choisi, voulu et organisé par le locuteur.

3. Les schèmes syntaxiques de la dislocation.

La dislocation est couramment considérée comme étant « hors syntaxe » chez les syntacticiens. Un des cas typiques est la thématization :

28) Pierre, sa voiture, il la bichonne

29) Le premier qui dit qu' il est pas cuit il repart chez lui sans manger

Aq. KP D4-60-R41

moi ils ont raison de gueuler moi je trouve

Aq. KP D5-11-R41

Dans ce type de construction, à thématization « focalisée » au sens de Nølke 1997 (ou peut-être topicalisée, ou simplement thématization forte au sens de R. Martin, peu importe l'étiquette ici), la partie verbale peut fonctionner en autonomie. L'expression « hors syntaxe » signifie simplement ici que ces éléments n'entrent pas tels quels dans les relations constitutives de la phrase minimale verbale.

On peut voir dans les constructions à thématization un exemple de schème syntaxique composé, avec une partie thème et un segment principal qui porte la visée illocutoire principale. La partie thème peut également être structurée, selon les principes posés dans Nølke 1994. Autrement dit, il semble possible d'analyser ce type de relation, de type macrosyntaxique, en utilisant un des modules de la microsyntaxe, la sous-structure en thème et rhème. Il y a bien un schème syntaxique unique, centré sur l'acte illocutoire du segment verbal.

Un cas très fréquent de dislocation est celui des circonstancielles ; dans le cas des compléments longs, une reprise anaphorique est possible, et elle oblige à mon avis à poser l'existence d'un schème syntaxique composé :

30) S'il venait nous voir, alors ce serait différent

Sans anaphorique, je supposerai avec Berrendonner que le ou les circonstancielles disloquées peuvent, ou non, former des segments autonomes. Dans le cas inverse des circonstancielles avec anaphorique, ce terme sert de support argumental de substitution et matérialise donc l'existence d'un schème syntaxique :

31) Anna a 7 ans durant les années 60, ce dans un bled au pied des Dents-du-Midi
(Berrendonner 1990 p.35)

Ici, « ce » est en quelque sorte le « sujet » prédicatif du circonstanciel.

Dans les constructions circonstancielles, la construction en schème syntaxique obéit semble-t-il à un principe plutôt simple, mais typique de ce que la macrosyntaxe a mis en évidence puisqu'il tient au traitement de l'information plutôt qu'à l'organisation linguistique : répartir l'information en petits paquets plutôt qu'en un gros ensemble hiérarchisé. Il est donc normal qu'on trouve plus de dislocations à l'oral.

Dans un certain type de relative, qui est une variété d'appositive, qu'on appelle quelquefois la relative « continuative », c'est pour un autre raison qu'il y a dislocation : il faut laisser un espace à la prise en compte des informations acquises juste avant. La dislocation permet même sans reprise anaphorique de faire mentalement la synthèse de ce qui vient d'être dit dans la « mémoire discursive » ou le « savoir partagé ».

32) Il ouvrit la porte, qu'il referma aussitôt
(J.P. Maurel 92)

J.P. Maurel a fait remarquer que la relative suppose acquise la connaissance de la première proposition. Il s'agit encore d'un schème : la relative est la suite du récit, mais le relais en est « la porte » incorporant la connaissance de ce qui s'est passé. Maurel parle d'anadiplose : « porte » qu'il referma aussitôt...

Cf aussi l'exemple de Naoyo Furukawa (2001), pris à Victor Hugo :

33) Un cosaque survint, qui prit l'enfant en croupe...

Une relative appositive jouit d'une certaine autonomie : elle peut apparaître dans la bouche d'un autre locuteur, obligeant à construire un schème avec un constituant ellipsé, puisque je suppose que le schème ne se maintient pas d'un locuteur à un autre :

34) (P) :qu'est-ce qu'y(z) ont sorti 'Iphigénie en Tauride' là je sais pas quoi des histoires de Gluck...

(R) : - qu'on (n') a jamais entendu parler

(Aq. Lab. H.P.R., 384-85)

La dislocation n'exclut pas toujours l'intégration dans une structure réactionnelle :

35) Je crois que plus je mange, plus je grossit
Je regrette le fait que plus je mange, plus je grossisse

36) Je crois que je serais riche, j'arrêteraï de travailler

Il faut donc supposer :

1) que le schème syntaxique forme bien une unité, non une juxtaposition de segments.

2) que la construction en schèmes est susceptible d'une organisation hiérarchique interne : il y a un segment principal qui porte la visée illocutoire de l'ensemble.

3) qu'il n'y a pas de différence de nature entre la construction à un seul segment et le schème à plusieurs segments. L'intégration n'exclut d'ailleurs pas les effets pragmatiques /sémantiques signalés comme caractéristiques de la macrosyntaxe : elle les rend dépendants d'un contexte particulier.

Le phénomène de la dislocation est très évocateur du fonctionnement réel de l'énonciation ; ce qui me semble tout à fait intéressant, c'est de se demander pourquoi, en dehors de cas assez transparents comme le schème concessif, il y a dislocation dans une phrase toute simple en apparence ; pourquoi tel segment est disloqué et non tel autre, et ce que sont les buts poursuivis. On connaît assez bien la thématization, la focalisation, le rappel thématique (pour tout cela, Nølke 1994, 1997) ; il y a aussi le désir du locuteur de répartir son message en plusieurs petits paquets plutôt qu'en un seul gros ; il y a encore, dans l'utilisation de circonstants en tête, le désir de construire le cadre du procès principal en préalable. En général, la dislocation permet de distinguer des relations qui sont confondues dans la syntaxe liée (comme le traitement informatif constitué par la thématization d'avec la syntaxe actancielle) ; elle permet aussi de marquer les articulations de l'énoncé, facilitant ainsi le traitement cognitif de celui-ci.

Un exemple typique à l'écrit est la phrase proustienne : la dislocation arrive souvent sur la fin, parce que l'énoncé est long et qu'il faut faire des pauses (ou peut-être parce que Proust écrivait par ajouts successifs). Je conclurais cette seconde partie par l'examen d'un schème syntaxique à dislocation en finale issu de *La Recherche du temps perdu* :

37) Je ne pus constater sans mélancolie qu'il ne me restait rien de mes dispositions d'autrefois à l'égard de l'art dramatique et de la Berma quand, pour ne rien perdre du phénomène extraordinaire que j'aurais été contempler au bout du monde, je tenais mon esprit préparé comme ces plaques sensibles que

les astronomes vont installer en Afrique, aux Antilles, en vue de l'observation scrupuleuse d'une comète ou d'une éclipse ; quand je tremblais que quelque nuage (mauvaise disposition de l'artiste, incident dans le public) empêchât le spectacle de se produire dans son maximum d'intensité ; quand j'aurais cru ne pas y assister dans les meilleures conditions si je ne m'étais pas rendu dans le théâtre même qui lui était consacré comme un autel, où me semblaient alors faire encore partie, quoique accessoire, de son apparition sous le petit rideau rouge, les contrôleurs à oeillet blanc nommés par elle, le soubassement de la nef au-dessus d'un parterre plein de gens mal habillés, les ouvreuses vendant un programme avec sa photographie, les marronniers du square, tous ces compagnons, ces confidents de mes impressions d'alors et qui m'en semblaient inséparables.

(M.Proust, *Le côté de Guermantes*, I, pp58-59, Poche).

L'organisation syntaxique peut se schématiser comme suit (les parenthèses marquent la rection, les barres obliques les limites de segments) :

négation (sans mélancolie (je pus (constater (que négation+rien (il restait – de mes dispositions d'autrefois à l'égard de... quand..../ quand...../ quand.....))))))

La phrase est construite hiérarchiquement, sans rupture apparente jusqu'au 1^{er} « quand » qui se greffe sur « mes dispositions d'autrefois ». Les autres « quand » s'inscrivent fortement dans le même paradigme. Les pauses fortes marquées par « ; » sont là pour marquer cette architecture. On passe ainsi de la syntaxe liée à un schème syntaxique à dislocation, sans justification linguistique autre que celle de la longueur de la phrase énonciative, qui comporte deux séquences « quand P » adjointes à la séquence principale. Ces segments aussi peuvent aussi être disloqués : cf. l'énumération finale des sujets de « semblaient faire partie ».

4. Quelques exemples de segments périphériques : infixes, préfixes, postfixes.

Je vais maintenant examiner des schèmes syntaxiques oraux (parfois écrits) qui montrent des segments subalternes, nécessitant sans doute une distinction terminologique du genre de celle proposée chez Blanche-Benveniste et alii ; il me suffira des trois termes de préfixe, infixe et postfixe. Les études de la syntaxe de l'oral ont permis la mise en évidence de ces phénomènes, mais on les trouve aussi à l'écrit, dans des textes imitant la parole. Ils enrichissent notre compréhension de la syntaxe, sans conduire à des révisions drastiques, si on admet que l'écrit ne doit pas être le seul type de corpus à prendre en compte.

4.1. un exemple d'infixe.

On trouve souvent « eh bien » ou « eh ben » entre une subordonnée antéposée et la principale :

38) C'est vous qui devez décider : du samedi au lundi les enfants partiront, et comme je veux que la maison soit occupée, **eh bien** j'ai des gens qui vont vous créer une animation de week-end.

(Lambert, à par.)

39) Quand tu laisses quelque chose longtemps **eh bé** ça clignote après
(idem)

On peut y voir la trace de l'opération de prise en compte de ce qui précède, ou peut-être un signal introducteur de la clause principale destiné à mettre en valeur son assertion.

4.2 Un exemple de schème à préfixe.

On trouve fréquemment à l'oral des termes introducteurs : « tiens » (« té » dans le Sud), « ouais », « ben », « bon », « eh bien » :

40) **Té**, la petite maison en face est à vendre

(Aq. Lab. inf2, 219)

Ah té je suis passé par là

(Aq. DAV 334)

41) **Bé ouais** il était jamais parti euh loin de ses parents tout ça

(id. 100)

Il semble qu'ici, la valeur phatique prime : le « eh bien » est plutôt coopératif avec l'interlocuteur, le « ben » isolé est plutôt hostile, le « bon » est plutôt concessif :

42) « Je peux vous laisser mon enfant ? » S'entendant dire : « Non, Madame », elle nous a fait une petite scène : « **ben alors**, si vous n'êtes pas une garderie, à quoi servez-vous ? » - **Eh bien**, nous servons à ce que vous veniez, vous, avec votre enfant, pour le préparer à être séparé de vous sans histoire » - « **Ah ben**, il fera des histoires ! ».

(Lambert, à par. 2019)

43) moi je parie que P. elle va mettre la même chose que moi mais **bon** c'est pas grave

(Aq. KP E8-149-P03)

Comme précédemment, on peut trouver ces préfixes enchâssés, en particulier comme équivalents des guillemets à l'oral ; ils peuvent aussi se combiner :

44) ...et puis il lui dit **bon ben** c'est quand qu'on se casse d'ici quoi...

(Aq. KP F4-171-R40)

4.3 Exemples de postfixes.

On peut dénommer ainsi (suivant Blanche-Benveniste et al.) un certain nombre de séquence conclusives, rappel thématique, commentaire, tous signalés par une rupture intonationnelle et prononcés avec une intonation basse (en italiques):

45) elle a une belle voix *je trouve*

(Aq. KP B1-1-R46)

46) elles ont occupé le terrain *je te raconte pas*

(Aq. KP L3-2-R41)

47) bon il était quand même assez réputé *quoi+surtout* au niveau sportif *on va dire*

(Aq. DAV. 125)

(schème à 2 segments, chacun avec une partie descendante)

48) c'est l'mec ça c'est l'mec il est pointilleux jamais vu ça *quoi*

(Aq. DAV. 241)

(thématisation, avec reprise, puis segment central ; il y a un commentaire également à intonation haute, mais ayant un segment terminal bas).

49) bon moi je le trouve pas hyper charismatique *si tu veux quoi*

(Aq. KP F3-54-R45)

(schème à introducteur, thème, segment principal, commentaire, segment final bas)

50) il passe depuis quinze ans le mec à mesurer les phrases françaises + c'est quand même spécial *tu me diras*

(2 schèmes qui se suivent ; dans le 1^{er}, thème intercalé ; le second comporte un commentaire en forme de segment terminal bas).

Au total, il me semble que l'oral se caractérise par la grande fréquence de schèmes syntaxiques distinguant préfixe, thème, segment principal, et postfixe. La phrase écrite en fait l'économie, mais l'oral est sans aucun doute le modèle syntaxique naturel de la « parole », modèle qui doit être pris en compte par toute description syntaxique.

5. Y a-t-il une syntaxe propre à l'oral ?

Si on admet que l'écrit évacue les segments métalinguistiques présentés ci-dessus, sans que l'oral et l'écrit diffèrent sur l'essentiel de l'organisation syntaxique, il reste quand même que la syntaxe de l'oral peut différer de celle de l'écrit sur d'autres points. On va examiner trois exemples qui montrent une organisation différente.

5.1. Schèmes à présentatifs en juxtaposition.

On trouve souvent à l'oral des énoncés juxtaposant une partie présentative (introduite par *il y a, voilà*) et une assertion liée mais non subordonnée :

51) L'autre jour y'a un mec qui s'arrête il fait ah je cherche tel endroit

(Aq. DAV, 327)

52) La dernière fois il y avait des petits ils montaient sur les selles comme ça...

(Aq. KP H3-72-P08)

53) Voilà un gars moi je l'admire vous vous rendez compte de ce qu'il a fait

(Aq. Lab, P. 609)

La syntaxe attendue selon les normes conventionnelles serait par exemple :

Il y avait des petits qui montaient sur les selles...

Il faut se souvenir cependant que la subordination à un présentatif est très particulière. La subordonnée est l'élément central de l'assertion ; le terme nominal introduit par le présentatif est à un autre niveau de construction construit aussi à rang égal avec le verbe (comme son sujet) :

Des petits montaient sur les selles...

On peut en somme voir des variations superficielles de la même construction syntaxique entre : 1) la juxtaposition d'un segment présentatif et d'un segment phrastique, 2) la subordination du segment phrastique au présentatif, 3) la construction à segment unique et sujet indéfini. La construction « macrosyntaxique » n'est que le niveau le plus déstructuré d'une même structure prédicative.

5.2. Schèmes à plusieurs séquences parallèle.

J'ai déjà parlé du type « plus...plus », qui me semble avoir toujours dans sa partie droite un segment central sur le plan énonciatif.

On connaît la suite de deux conditionnels :

54) Il serait venu je lui aurais prêté la voiture

il y a bien un schème ici (2 segments phrastiques à finalité illocutoire assertive sur le 2^{ème}).

55) Ma fille ça fait trente ans qu'elle est mariée ça fait trente ans qu'elle vient manger chez moi le midi

(Aq. Lab. R. 33)

L'interprétation en deux phrases isolées est exclue par l'intonation.

Le type à enchaînement n'exclut pas plus de deux segments ; il y en a trois ici :

56) ...ce que j'aime bien c'est...agrémenter un petit peu...changer+ ça ça je t'ai assez vu je te change je te mets ailleurs...

(Aq. Lab. inf2, 445)

Les schèmes syntaxiques de ce type montrent que bien des relations à subordination peuvent en fait se réaliser par des séquences juxtaposées ; dans le dernier exemple ci-dessus, il s'agit d'enchaînements de cause à conséquence.

5.3. Types à noyau non standard :

On en trouve des exemples dans Blanche-Benveniste et alii : la clause centrale n'est pas forcément la partie à verbe et actants : cf. (2). Dans l'énoncé suivant, le segment principal est un groupe nominal assez inattendu :

57) et c'est sain aussi d'avoir faim...c'est-à-dire que moi il m'est arrivé à l'heure du repas si je ne bouffais pas **gros maux de tête** chose que je n'avais jamais eue

(Aq. KP F2-79-R45)

Le "sujet réel" du verbe impersonnel n'a pas la forme syntaxique attendue (*d'avoir de gros maux de tête*). Il est précédé d'une pause. Ce genre de construction met encore en évidence l'architecture sous-jacente à la syntaxe conventionnelle : le terme nominal est bien sémantiquement un sujet approprié, un nom d'événement. Là aussi, l'oral oblige à distinguer entre l'architecture prédicative sous-jacente, à base sémantique, et le détail des règles de bonne formation de mise à l'écrit.

6. L'apport de la macrosyntaxe.

En conclusion, je ne vois pas de raison de distinguer entre deux types très différents d'organisation syntaxique. Les tenants de la macrosyntaxe ont réduit le domaine de la syntaxe à la syntaxe rectionnelle (aidés en cela par certains syntacticiens) pour mieux mettre en évidence la nouveauté de leur approche. Ce faisant, ils ont surtout enrichi le domaine de la syntaxe. L'hypothèse informelle illustrée ci-dessus est que la syntaxe respecte un type d'organisation prédicative dont les moyens varient : l'ordre des segments marque parfois la subordination, l'intonation structure ce qui paraît de prime abord une suite décousue de séquences mises bout à bout. La dislocation est révélatrice de la possibilité ou de la nécessité (même à l'écrit) de dissocier les relations syntaxique, de marquer des articulations, de faciliter par des pauses à la fois la construction par le locuteur de son énoncé, et sa compréhension par son auditeur.

La notion de segments organisés en schèmes syntaxiques tels que le centre organisateur de chacun d'eux est un acte illocutoire constituant la visée du locuteur, me semble à même de permettre d'appréhender et de décrire aussi bien les énoncés de l'écrit que ceux, beaucoup plus déstructurés en apparence, de l'oral. Peut-être est-ce une façon d'éviter l'éternelle interrogation sur la nature de la phrase...

La syntaxe ne s'arrête peut-être pas là. Au-delà, on peut penser qu'il y a une autre syntaxe, plus précisément discursive, qui organise en discours les schèmes syntaxiques. C'est une autre affaire, mettant en oeuvre le perlocutoire, et non plus l'illocutoire. Peut-être est-ce là le domaine qu'il faudrait caractériser par un terme original tel que celui de macrosyntaxe (ou de méga ou d'hypersyntaxe !).

¹ Dans leurs analyses actuelles, ni Berrendonner ni Blanche-Benveniste n'analysent en macrosyntaxe des phrases telles que (1), qui sont des constructions figées. Une analyse en termes de rection se heurte pourtant aux faits suivants : le lien entre les deux segments peut se faire par la coordination :

Plus je cours, et plus je deviens sportif

D'autre part, un changement d'ordre change le sens (ce qui n'est pas le cas s'il y a subordination) :

Plus je deviens sportif, plus je cours

² Parler des Ighchan (Chleuhs) de l'Anti-Atlas marocain.

³ Je définirai ci-dessous le schème syntaxique. Le « segment » est, sans aucune prétention théorique, le fragment d'énoncé lié précédé et suivi par une pause (qui peut être le silence, si ce fragment est isolé, ou initial, ou final).

Références

- Berrendonner Alain (1990). Pour une macrosyntaxe. *Travaux de linguistique* 21. 25-36.
- Blanche-Benveniste Claire, Mireille Bilger, Christine Rouget & Karel van den Eynde (1990). *Le français parlé, études grammaticales*. Paris : CNRS.
- Dik Simon C. (1989). *The theory of Functional Grammar*. Dordrecht : Foris.
- Fernandez Jocelyne (1994). *Les particules énonciatives*. Paris : PUF.
- Furukawa Naoyo (2001). 'Un cosaque survint qui prit l'enfant en croupe' : construction événementielle à prédicat complexe. *Travaux de Linguistique* 39.
- Galand Lionel (1988) : Le berbère. J. Perrot (éd). *Les langues dans le monde ancien et moderne. 3^e partie, les langues chamito-sémitiques*. Paris : CNRS.
- Lambert Frédéric (à paraître). Rôle de l'interprétation sémantique dans l'analyse des données : le cas de 'eh ben'.
- Lazard Gilbert (1994). *L'actance*. Paris : PUF.

- Maurel Jean-Pierre (1992). Subordination inverse et neutralisation du relatif. *Travaux linguistiques du Cerlco* 5. 72-88.
- Molinier Christian & Françoise Levrier (2000). *Grammaire des adverbes, Description des formes en -ment*. Genève : Droz.
- Muller Claude (1996). *La subordination en français*. Paris : Armand Colin.
- Nølke Henning (1994). *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Bruxelles : Peeters.
- Nølke Henning (1998). 'Il est beau le lavabo, il est laid le bidet'. Pourquoi disloquer le sujet ? Matts Forsgren, Kerstin Jonasson & Hans Kronning. *Présupposition, assertion, information*. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis. 385-393.
- Rebuschi Georges (1982). *Structure de l'énoncé en basque*. Coll. Era 342, Paris-7.
-